

Réglementation internationale

Règlement des radiocommunications de l'UIT

Union Internationale des Télécommunications (U.I.T)

Son siège est à Genève (184 membres), elle est chargée des télécommunications au sein de l'O.N.U. Elle gère la répartition des fréquences (Conférences Mondiales des Radiocommunications, les **C.M.R**) et la réglementation (le Règlement des Radiocommunications, le **R.R**)

Service d'amateur

Service de communication ayant pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques, effectuées par des amateurs, c'est-à-dire par des personnes dûment autorisées, s'intéressant à la technique de la radioélectricité à titre uniquement personnel et sans intérêt pécuniaire.

Service d'amateur par satellite

Service de radiocommunication faisant usage de stations spatiales situées sur des satellites de la Terre pour les mêmes fins que le service d'amateur.

Article S-25 du RR

Bandes de fréquences du service d'amateur

Voir tableau à apprendre par cœur...

Régions radioélectriques de l'UIT

- Région 1 :** Europe, Afrique
Territoires français inclus : Métropole, La Réunion, Mayotte, îles Crozet
- Région 2 :** Amériques
Territoires français inclus : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon
- Région 3 :** Asie, Océanie
Territoires français inclus : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna, Terre-Adélie, Kerguelen, Saint-Paul-et-Amsterdam

Identification des stations radioamateurs, préfixes européens et dépendances

Composition des indicatifs d'appel, utilisation des indicatifs d'appel

Utilisation internationale d'une station amateur en cas de catastrophes nationales

Signaux de détresse

Résolution n° 640 du Règlement des Radiocommunications de l'UIT

Réglementation de la CEPT

Commission Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (C.E.P.T)

Elle regroupe 43 pays. (voir tableau à apprendre par cœur... avec les préfixes de ces pays...)

Elle travaille à l'harmonisation européenne : libre circulation des RA, certificats d'opérateurs, relais...

Les recommandations et les décisions de la CEPT concernant les radioamateurs

T/R 61.01

- envisage la libre circulation des RA sans formalité dans les pays de la C.E.P.T.

T/R 61.02

- prévoit l'harmonisation des réglementations en matière de certificat d'opérateur.

Réglementation nationale

Connaissance des textes essentiels du code des Postes et Télécommunications

Connaissance de la réglementation nationale du service d'amateur et d'amateur par satellite

**Pour tout cela, il est conseillé de lire et relire
le "Guide du radioamateur",
d'apprendre les différents tableaux par cœur
et de s'entraîner le plus souvent possible
avec les logiciels de simulation d'examens...**

Bon courage...!